



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

Compte Rendu du Conseil Municipal 29 Juin 2020 à 19h00 à la salle Maurice JANETTI

L'an deux mille vingt et le vingt neuf juin à 19h00, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice JANETTI, sous la présidence de Mr Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				GHIPPONI	Anne-Marie	X			
RUIZ	Arlette	X				THOUROUDE	Alain	X			
CHALLIER	Bruno	X			THOUROUDE A.	MURE	Line-Marie	X			
LECLERC	Caroline	X				PAUTE	Sébastien	X			
CHAIX	Jacques	X				BONESSO	Paul	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				JOURDAN	Éric	X			
GUEMENE	Françoise	X				GRATTAPAGLIA	Mireille	X			
SCHILLINGER	Martine	X			RUIZ A.	ALCARAZ	Claudine	X			HOURS C.
SZYMANSKI	Jean-Pierre	X				HOURS	Cyrille	X			
POURRIERE	Denis	X						16	03	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19 Présents (P) : 16 Absents excusés (AE) : 03 Absents (A) : 00

Présence de Mme Gisèle LOMBARD.

Ouverture de la séance à 19h00 avec 16 membres du CM présents sur 19.

1 – Secrétaire de séance :

Monsieur Alain THOUROUDE.

2 – Procurations :

Bruno CHALLIER pour Alain THOUROUDE
Martine SCHILLINGER pour Arlette RUIZ
Claudine ALCARAZ pour Cyrille HOURS

3 – Approbation du compte rendu du conseil précédent :

Mr le Maire signale que le compte-rendu du conseil du 11 juin 2020 n'est pas encore diffusé. Ce point est ajourné et reporté au prochain conseil.

Pas de vote.

4 – Votes du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2019 du Budget de l'Eau et de l'Assainissement :

Les Comptes Administratif et de Gestion d'un même budget sont présentés l'un après l'autre. En effet le compte de Gestion dressé par le Trésorier est l'exact reflet du Compte Administratif émis par les services comptables de la commune. Tout écart constaté par le Trésorier nécessiterait investigation et rectification avant approbation à l'Assemblée.

Pour le vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire ne pouvant pas prendre part au vote, ce dernier sortira de la salle et la présidence sera confiée à Mme GUEMENE. Le protocole sera le même pour tous les budgets.

Compte Administratif 2019 (Eau et Assainissement) :

Fonctionnement :

Dépenses : 201 755,45 €
Recettes : 219 343,13 €

soit un solde de + 17 587,68 €

Investissement :

Dépenses : 137 500,99 €
Recettes : 139 114,00 €

soit un solde de + 1 613,01 €

Avec les reports d'exercice 2019, les sommes à reporter au budget 2020 sont :

pour le fonctionnement 699 133,84 €
pour l'investissement 468 581,20 €

soit un total de 1 167 715,04 €

Le vote sous la présidence de Madame GUEMENE Françoise est soumis à l'Assemblée :

1-VOTE	POUR : 18	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Compte de Gestion 2019 (Eau et Assainissement) :

Retour de Monsieur le Maire.

Le compte de gestion reflétant le compte administratif, les montants présentés à l'Assemblée sont les mêmes qu'au point précédent.

Le vote est soumis à l'Assemblée :

2-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

5 – Votes du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 du Budget Général de la Commune :

Compte Administratif 2019 (Budget Général) :

Fonctionnement :

Dépenses : 2 004 621,01 €
Recettes : 2 408 697,17 €

soit un solde de + 404 076,16 €

Investissement :

Dépenses : 794 266,32 €
Recettes : 711 531, €

soit un solde de - 82 734,85 €

Avec les reports d'exercice 2019, les sommes à reporter au budget 2020 sont :

pour le fonctionnement	954 368,66 €
pour l'investissement	- 562 682,98 €

soit un total de 391 685,68 €

Le vote sous la présidence de Madame GUEMENE Françoise est soumis à l'Assemblée :

3-VOTE	POUR : 18	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

Compte de Gestion 2019 (Budget Général) :

Retour de Monsieur le Maire. Le compte de gestion reflétant le compte administratif, les montants présentés à l'Assemblée sont les mêmes qu'au point précédent.

Le vote est soumis à l'Assemblée :

4-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

6 – Votes des 3 taxes :

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, à partir de 2020, les taux de Taxe d'Habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués pour 2019. Pour la Commune de Saint Julien le taux reste fixé à 9,47 %. Il est proposé de ne pas changer le taux des 2 autres taxes pour la part communale. A savoir :

Taxe Foncière bâti	18,14 %
Taxe Foncière non bâti	74,11 %

Le vote est soumis à l'Assemblée :

5-VOTE	POUR : 19	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
--------	-----------	-------------	-----------------

7 – Points divers :

- L'ouverture des plis pour la consultation des études géotechniques complémentaires a été faite. Les offres sont en cours d'analyse par le bureau d'études. Choix au prochain Conseil.
- Les subvention DSIL (Travaux Mairie et Eclairage Vieux Village) n'ont pas été attribuées.
- Lecture de l'Arrêté Préfectoral du 24 juin sur les manifestations estivales et le COVID 19. Les contraintes sont trop importantes et les manifestations sont donc supprimées.
- Centre Aéré : une fuite sur un chauffe-eau nous a fait découvrir un reste de feu (mur noirci et odeur importante dû à l'humidité) dans les combles. Le feu date des années 90 (garage).
- Mme Arlette RUIZ propose une réunion de présentation du projet de Saint Julien Plage aux élus vers le 20 juillet.
- Fin des travaux d'aménagement du parking des Bourdas par la mise en service de l'Eclairage Public.

La séance est levée à 22h15.

Le Maire
Emmanuel HUGOU

